



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU:** 07 novembre 2024

**Compte-rendu affiché le :** 15 novembre 2024

**Date de convocation du conseil municipal :** 17 octobre 2024

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :** 15

**PRÉSIDENT :** Monsieur Joseph RODRIGUEZ

**Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.**

Secrétaire élue à l'unanimité : Madame Eliette CAMUT

**Membres présents :** *Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Gilles GROS*

**Membres absents ayant donné pouvoir :** *M. Anthony JEANJEAN (Procuration à Sophie SOUYRIS) ; M. Romain DESRICHARD (Procuration à Joseph RODRIGUEZ) ; M. Antonio GODOY (Procuration à Gilles GROS)*

**Membre absent :** *M. Éric PEROLAT ; Mme Louisiane DELMAS ; M. Stéphane VAN LERBERGHE*

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

*Ouverture de la séance à 19h00*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 19 septembre 2024.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

**Ordre du jour**

I– Participation à l'AMI – Pays Cœur d'Hérault

II– Instruction ADS – actualisation de la convention

- III- Prise en charge du séjour voile
- IV- Changements d'adresse
- V – HERAULT ENERGIES – validation du plan de financement –La roque
- VI – CDG 34 – contrat groupe - Prévoyance
- VII– Questions diverses :

### **POINT N°1**

#### **2024-44: Participation à l'AMI – Pays Cœur d'Hérault**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en relation avec le Pays Cœur d'Hérault pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Des projets d'installation photovoltaïque sur les toitures communales ont été étudiés. Il s'agit de valider le projet d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour entrer en contact avec un opérateur économique qui accompagnerait les communes. Le montage administratif et juridique n'est pas encore défini. Cela n'engage la commune que partiellement. Elle sera libre d'adhérer définitivement ou pas au projet plus tard. Le projet d'AMI est présenté aux élus.

Une discussion s'engage sur l'autoconsommation collective patrimoniale.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le projet d'AMI pour les projets communaux et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### **POINT N°2**

#### **2024-45: Instruction ADS – actualisation de la convention**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie des dossiers d'urbanisme est confié à la communauté des communes pour instruction. L'évolution réglementaire en la matière rend nécessaire l'actualisation de la convention. Le projet de convention est présenté aux élus. Il prévoit l'actualisation réglementaire mais aussi un ajustement de la répartition des tâches entre la communauté et les communes dans le processus de dématérialisation. Les montants tarifaires sont inchangés.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### **POINT N°3**

#### **2024-46: Prise en charge du séjour voile**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à prendre en charge le séjour voile pour les écoles d'un montant total de 1500€. La facture a été éditée, par erreur, au nom des écoles. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de prendre en charge les 1500€ qui correspondent au séjour.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le paiement de la facture à hauteur de notre engagement, soit 1500€.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

#### **POINT N°4**

##### **2024-47: Changements d'adresse**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée depuis de nombreuses années dans une réflexion pour changer l'adressage, la numérotation et la dénomination des rues. Ces modifications sont nécessaires pour régulariser certaines erreurs d'adressage, supprimer les doublons dans les appellations de rue, et surtout rendre plus intelligible les adresses pour les services postaux, de secours et de livraison. Cela permettra également d'anticiper la densification des constructions en appliquant une numérotation au métrique autant que possible.

A défaut d'avoir pu mener à bien cette réflexion avec notre prestataire, la poste, la commune peut désormais effectuer ces changements seule à l'aide d'un outil dématérialisé mis en place par les services de l'état en 2023. Il s'agit donc de valider les travaux effectués en réunion sur la question. Le tableau suivant récapitule les changements. Des plans seront également annexés à la délibération.

<b>CHANGEMENT/CREATION</b>	<b>SUPPRESSION</b>
Impasse du cimetière – Attribution du numéro 65 à l'ancien cimetière	
Extension de l'avenue Xavier Montrouzier en limite communale et changement de numérotation	Suppression de la « route de Clermont »
Impasse des lilas – changement de la numérotation	Suppression de « l'Impasse des enclos »
Extension du chemin de la Californie en limite communale et changement de numérotation	Suppression de « l'ancien chemin de Lodève »
Place des Clapouses – changement de la numérotation	Suppression de « lotissement les clapouses » et de l'adressage sur le chemin de Lodève
Place du burget- changement de la numérotation – nouvel adressage pour une maison sur le chemin de Sainte Brigitte	Suppression de « lotissement le burguet »
Nouvel adressage au métrique sur le chemin des horsbiels	
Extension de l'avenue du bosquet en limite communale – changement de la numérotation	Suppression « Route de Saint-Guiraud »

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les modifications précitées.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## **POINT N°5**

### **2024-48: HERAULT ENERGIES – validation du plan de financement –La roque**

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une étude a été commandée à HERAULT ENERGIES pour un aménagement de réseau sur le chemin de La Roque. Il est question de valider le plan d'investissement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le programme de travaux est évalué à 105522.39€

La contribution d'HERAULT ENERGIES et des financeurs est évaluée à 67 910.60€

La récupération de TVA est évaluée à 14 310.77€

Le reste à charge pour la commune à inscrire au budget est de 23 301.02€

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte le projet, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et prévoit la somme au budget communal.

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°6**

### **2024-49: CDG 34 – contrat groupe - Prévoyance**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mandaté le CDG 34 pour organiser la consultation visant à renouveler le contrat groupe pour la complémentaire prévoyance des agents de la commune. Il s'agit de la garantie maintien de salaire en cas de maladie, incapacité, invalidité. La consultation a été à nouveau remportée par COLLECTEAM/GENERALI.

La commune doit maintenant délibérer pour déterminer:

- Le taux de prise en charge des agents dans le contrat : 90% ou 95%.
- L'assiette de cotisation : TBI+NBI+RI / TBI / TBI+NBI

Il est précisé que ces éléments ont une incidence sur la cotisation des agents et donc sur le montant de la participation de la commune.

Par ailleurs, il faut prendre en compte, dans la réflexion, la récente évolution réglementaire pour laquelle le décret d'application n'est pas paru au journal officiel mais qui pourrait paraître en 2025. Une fois le décret paru, la commune devra au minimum contribuer à 50% de la cotisation des agents.

Un tableau explicatif est présenté aux élus. La participation de la commune étant déjà importante, la parution du décret n'aurait qu'une incidence que très limitée sur les finances communales.

S'agissant d'un budget contrôlé et maîtrisé, il est proposé de conserver un taux de prise en charge à 95% et une assiette de cotisation la plus large possible afin d'assurer la meilleure couverture pour les agents.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## **POINT N°7**

### **Questions diverses :**

# Convention SDIS Open DECI : Les pompiers ont mis en place une application pour visualiser et permettre de les informer concernant les hydrants présents sur la commune. Cette application changera prochainement. Monsieur le Maire a validé la convention permettant d'utiliser la nouvelle application.

# Convention d'AMO CETUR pour le chaucidou : Monsieur le Maire a validé la convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) avec la société CETUR pour la réalisation de chaucidou sur la commune.

# Commission animation : Karen MARCON explique qu'il y a eu un défaut de communication concernant l'organisation d'un projet de voyage. Elle nous explique le problème et nous informe afin de ne pas reproduire cette erreur.

# Réseau internet bibliothèque : Maghnia MENGUS souhaite revenir sur le dysfonctionnement du réseau internet lors des permanences de la bibliothèque. Elle souhaite savoir s'il est possible d'avoir une personne dédiée au problème que l'on pourrait appeler lorsque cela se produit. De mémoire, un devis avait été réalisé pour un montant d'environ 3000€/an. Le Secrétaire Général de Mairie explique plus précisément le problème et la procédure à suivre si cela se reproduit. La dépense peut être évitée.

# Recherche médecin : le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois, des élus se réuniront pour faire le point sur les avancées dans la recherche d'un médecin et décider des mesures suivantes à mettre en œuvre. La 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu le lundi 2 décembre 2024.

# Zone d'ouverture à l'urbanisation : Monsieur le Maire indique que la commune fera l'inventaire des points importants pour le projet d'ouverture à l'urbanisation et que ces éléments seront transmis aux aménageurs pour qu'ils puissent affiner leurs projets.

*Fermeture de la séance à 20h36*